

Consommer vert avec les PPA

Un PPA (Power Purchase Agreement) est un contrat d'achat d'électricité conclu directement entre un producteur d'énergie et un consommateur. Ce dernier achète l'énergie produite par un site de production identifié, généralement sur une longue période.

Le PPA, un levier stratégique pour les entreprises grandes consommatrices

Le PPA est un des leviers de la transition énergétique. Il permet à de grands consommateurs (entreprises, collectivités) de s'approvisionner en énergie renouvelable tout en sécurisant une partie de leurs besoins en énergie à un tarif qui ne dépend pas des variations des prix de marché de gros. Il est devenu un outil privilégié du financement des énergies renouvelables dans de nombreux pays où il n'y a pas de mécanisme de soutien public aux ENR. En France, les PPA se développent progressivement.

Soutenir de nouvelles installations en dehors de soutien public

Le PPA peut contribuer au développement de nouvelles installations de production d'énergie renouvelable. Le principe est simple : le plus souvent, il s'agit d'un développeur-producteur de ferme solaire qui passe un contrat avec un consommateur industriel ou tertiaire. Ce consommateur s'engage à racheter et consommer la totalité de sa production à un prix convenu à l'avance, sur une durée longue (généralement entre 15 et 25 ans). Cela permet au développeur-producteur du parc solaire de financer son investissement sans avoir recours à des mécanismes de soutien public. De son côté, le consommateur contribue directement au développement d'un nouvel actif de production d'énergie renouvelable et sécurise un approvisionnement en électricité verte sur une longue durée.

Soutenir des actifs existants sortis du soutien public

Face à l'engouement pour les PPA, certains acteurs mettent en avant des « PPA » pour des parcs de production (éolien la plupart du temps) qui sont sortis du mécanisme d'obligation d'achat (le contrat d'obligation d'achat qui a permis de financer le développement du parc est arrivé à son terme après 15 ou 20 ans). Généralement d'une durée plus courte (de 1 à 5 ans), ces PPA permettent au producteur de trouver un nouveau débouché après l'obligation d'achat et parfois de financer le « repowering » du parc. Pour le consommateur, cela permet d'acheter directement de l'électricité verte issue d'un parc identifié mais avec une durée d'engagement moins longue. Toutefois, ce type de montage, basé sur des parcs anciens dont le développement a été financé grâce à un financement public, ne permet pas de développer la capacité de nouvelle production renouvelable en France.

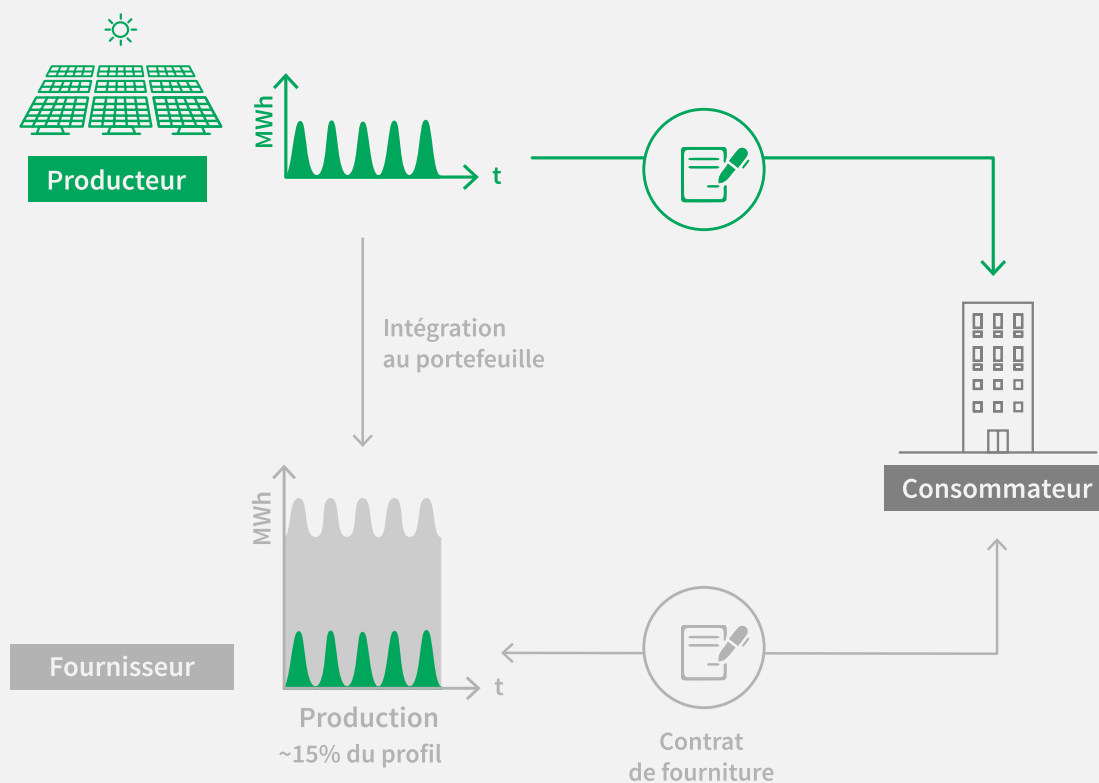
La plus-value environnementale est moindre que celle des PPA « classiques ».

Les aléas de production portés par le consommateur

Le PPA n'a pas vocation à remplacer complètement le contrat de fourniture d'électricité du consommateur. Le PPA permet souvent d'approvisionner une partie de ses besoins en électricité, le reste de l'approvisionnement étant assuré par des contrats de fourniture classiques.

Généralement, un intermédiaire (le plus souvent un fournisseur ou un agrégateur) assure l'intégration de l'énergie achetée via le PPA dans l'approvisionnement global du consommateur. Il assure un service d'équilibrage entre l'injection et le soutirage : il compense les fluctuations de la production par des achats et des ventes sur le marché de gros. En effet, dans un contrat PPA, c'est l'acheteur-consommateur qui supporte *in fine* les aléas de production.

Comment fonctionnent les PPA ?



LE DÉBAT

Avantages



Le nec du soutien aux ENR

Pour une entreprise ou une collectivité, le PPA est sans doute le mode d'achat le plus abouti pour soutenir le développement des énergies renouvelables. Il finance directement le développement d'une nouvelle centrale de production identifiée.



Diversification du risque prix

Le PPA permet au consommateur de s'approvisionner, pour une partie de ses besoins, à un prix ne dépendant pas des prix de marchés de gros de l'électricité, qui sont soumis à de fortes variations. Le prix est fixé à l'avance pour une durée longue. Le PPA permet ainsi de diversifier le risque prix lié à l'approvisionnement en électricité.

Limites



Engagement de longue durée et solidité financière

L'acheteur doit avoir la capacité de s'engager sur du long terme, au moins 15 ou 20 ans. Cela exclut *de facto* de nombreuses entreprises qui n'ont pas la visibilité suffisante pour prendre un tel engagement. En outre, le développeur-producteur et les banques qui financent le projet sont particulièrement attentifs à la solvabilité et à la solidité de l'acheteur sur du long terme.

Cette spécificité explique pourquoi la majorité des PPA signés en France l'ont été avec des entreprises ou institutions dont il fait peu de doute qu'ils seront encore là dans 15 ans (la SNCF, ORANGE...)



Complexité de mise en œuvre

La structuration d'un PPA n'est pas simple. Au-delà du contrat d'achat proprement dit, il faut également mettre en place les modalités et conditions de l'intégration de l'énergie produite par la centrale dans l'approvisionnement global de l'acheteur : gestion des aléas de production et équilibrage.



Limitation de l'offre

L'offre de PPA est aujourd'hui limitée en France. En effet, pour obtenir un prix suffisamment compétitif, les PPA doivent porter sur des projets solaires de grande taille. Du fait des contraintes foncières, le nombre de ces projets est restreint. En outre, les PPA sont concurrencés par les mécanismes de soutien public : pour un développeur de projet d'énergies renouvelables, il est souvent plus simple et plus sécurisant de privilégier les dispositifs de soutien public (obligation d'achat, complément de rémunération...). L'offre de PPA est donc restreinte et la concurrence est réelle entre les acheteurs.

Malgré certaines contraintes, l'engouement pour les PPA est tel qu'ils devraient continuer à significativement se développer.
